

Ils ont dit

« **La déchéance de nationalité, ce n'est pas un symbole, c'est un principe** », a affirmé le ministre de la Justice (J.-J. Urvoas, *Le Monde*, 14 févr. 2016).

« **Les magistrats ne rendent plus de la justice ; ils gèrent la pénurie**. Dans certains tribunaux, des pans entiers de contentieux sont abandonnés ; des poursuites pénales ne sont plus exercées ; il est courant d'attendre près d'une année pour un couple en instance de divorce pour être convoqué. (...) Les avocats du barreau de Bobigny ont décidé une action groupée en responsabilité contre l'État » (*Conf. bâtonniers*, 17 févr. 2016).

« **Nos juridictions sont en surchauffe, asphyxiées par les contentieux de masse** et noyées par l'augmentation régulière des tâches confiées aux magistrats. Et dans le même temps, le taux de vacance de poste de magistrats n'a jamais été aussi important » (J.-J. Urvoas, *communiqué*, 12 févr. 2016).

Il ne s'agit « en aucun cas d'un recul des droits des salariés »

a fait valoir Myriam El Khomri à propos de la réforme du droit du travail « Le débat va être très nourri, car il y a un changement de philosophie important. Je le redis : nous voulons faire avancer le pays par le dialogue social, garantir davantage des droits réels et rendre les entreprises plus compétitives » (*Le Monde*, 18 févr. 2016).

« **Si rien n'est fait avant le 15 février, vous serez responsable de non-assistance à ville en danger** et un plan d'action d'envergure sera mis en place », avait alerté un collectif de citoyens Calaisiens dans une lettre au président lui demandant de « donner des conditions de vie décentes aux réfugiés » (*Le Figaro*, 16 févr. 2016).

Nominations

Eric Ruelle est nommé directeur adjoint du cabinet du garde des Sceaux (A. 12 févr. 2016 : *JO* 13 févr. 2016).

Pierre Berlioz est nommé conseiller droit des obligations, droit économique et professions (A. 12 févr. 2016 : *JO* 13 févr. 2016).

Sophie Bleuët est nommée directrice de l'École nationale d'administration pénitentiaire (D. 11 févr. 2016 : *JO* 13 févr. 2016).

212

Le CRFPA plus simple à décrocher qu'à réformer ?

Avis aux 17 000 candidats qui espèrent chaque année accéder à la profession d'avocat : il n'existe pas, on s'en doutait, de formule magique ouvrant les portes du CRFPA. Aujourd'hui avocat au barreau de Paris, Wissam Mghazli propose du moins quelques recettes dans son ouvrage, *Chronique d'un élève avocat - comment j'ai réussi l'examen du CRFPA* (Enrick B Editions, janv. 2016). L'ouvrage se propose d'aider les étudiants à préparer cet examen qui pourrait devenir national à l'horizon 2017.

L'examen d'entrée au Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) se distingue par un nombre important de candidats (environ 10 000 pour 16 à 17 000 inscrits chaque année) et des taux de réussite extrêmement variables (de moins de 20 % à plus de 50 %) selon les années et les universités. Depuis plusieurs années, le débat porte sur l'accès à la profession autant que sur la formation des jeunes avocats. Annoncée par le secrétariat d'État à l'Enseignement supérieur en décembre dernier, espérée par le CNB devant l'afflux de nouveaux candidats, et admise dans son principe par certains universitaires, la création d'un examen national unique semble désormais acquise et pourrait bien être mis en place en 2017 selon les vœux du secrétaire d'État, Thierry Mandon. Le sujet n'en reste pas moins polémique entre les tenants de la régionalisation et les promoteurs d'un examen national, ou encore les militants du *numerus clausus*. « L'examen se transformerait progressivement en concours et le "nationaliser" augmenterait le risque de désertification de certains IEJ », déplore Mikael Benilouche, maître de conférences et directeur de la prépa *Supbarreau*. Sans parler du surcoût financier engendré par une telle transformation, que les universités ne seraient pas en mesure d'absorber, comme le souligne l'Association des directeurs d'IEJ dans un communiqué du 7 janvier 2016. « Plutôt que de rendre l'examen national, il faut surtout prendre en compte les intérêts locaux des facultés et des barreaux », tranche Jean-Baptiste Thierry, directeur de l'IEJ de Lorraine. On en vient à se demander si l'examen ne serait pas plus difficile à réformer qu'à décrocher. Ayant lui-même essayé un

échec avant d'obtenir l'examen, Wissam Mghazli propose dans son ouvrage une méthodologie sous forme d'accompagnement du candidat jour après jour, depuis son inscription à l'Institut d'études judiciaires (IEJ) jusqu'à l'annonce des résultats ... et la fête qui s'ensuit ! Émaille de citations de Corneille, Lénine ou Churchill en passant par Sylvester Stallone et les Simpson, il délivre des conseils originaux d'organisation et de motivation, disséquant chaque épreuve de cet examen redouté au point de devenir « une véritable figure mystique ». S'il suscite tant de fantasmes, note l'auteur, c'est bien parce que le CRFPA représente cette « frontière invisible » entre les études et la vie active. Parfois qualifié de « loterie », avec un taux moyen de réussite inférieur à 35 %, on constate qu'il ne distingue pas toujours les meilleurs étudiants et qu'il présente d'un IEJ à l'autre d'importantes disparités. Wissam Mghazli livre ses bonnes pratiques : se reposer en décembre, s'inscrire (ou non) à une prépa, savoir utiliser un Code, constituer un planning de révision, tenir un journal de bord, mais aussi la « méthode des jalons », le « bureau esthétique » et ce mantra, soufflé par un golfeur célèbre : « Plus je m'entraîne, plus j'ai de la chance ».

De la faculté au green, on voit que les astuces de l'auteur sont transposables à bien d'autres domaines que celui du barreau. Alors, à ceux ayant la charge de réinventer les conditions d'accès au métier d'avocat, conseillons peut-être la lecture de cette « Chronique » où ils pourraient trouver matière à réflexion utile, page 36 par exemple : « J'ai échoué la première fois et réussi la seconde. Qu'est-ce qui a fait la différence ? La méthode ».

FABRICE RAOULT